

**FORUM SUR LA GOUVERNANCE INTERNET (FGI)**

**TROISIÈME RÉUNION**

Hyderabad, 3-6 décembre 2008

**Document de synthèse**

Établi par le secrétariat du FGI

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION .....	3
II. RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU FGI .....	4
A. Observations générales .....	4
B. La réunion annuelle.....	6
C. Le Groupe consultatif multipartite.....	6
III. POINTS DE FOND DE L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION D'HYDERABAD .....	7
A. Observations générales .....	7
B. Atteindre un nouveau milliard d'utilisateurs.....	8
C. Promouvoir la cybersécurité et la confiance.....	10
D. Gérer les ressources Internet critiques.....	13
E. Nouvelles questions: L'Internet de demain – Innovation et évolution d'Internet.....	15
IV. PERSPECTIVES .....	17
Annexe I: List of Submissions .....	19
Annexe II: Glossary of Internet Governance Terms .....	20

## I. INTRODUCTION

1. Le présent document de référence vise à faciliter les discussions qui auront lieu lors de la troisième réunion du FGI prévue à Hyderabad (Inde) du 3 au 6 décembre 2008. Il résume les 15 communications qui ont été reçues avant la date limite du 12 septembre 2008 fixée pour l'envoi de contributions. Il s'inspire aussi de contributions et de documents antérieurs et rend compte des interventions faites au cours des consultations, y compris de celles faites à distance. Il ne reprend pas nécessairement chacun des arguments présentés dans les différentes communications, qui peuvent être consultées, dans leur intégralité, sur le site Web du FGI (<http://www.intgovforum.org/cms/index.php/contributions>). Ces textes devraient être intégralement consultés pour connaître tous les arguments présentés, le présent document de synthèse n'étant qu'un résumé succinct de ces contributions.

2. La réunion inaugurale du FGI s'est tenue à Athènes, du 30 octobre au 2 novembre 2006, la deuxième réunion s'est déroulée à Rio de Janeiro, du 12 au 15 novembre 2007. Pour y donner suite, le secrétariat a demandé, sur le site Web du FGI que des communications soient présentées, en vue de dresser le bilan de la réunion de Rio de Janeiro, d'évaluer ce qui a bien fonctionné et ce qui a moins bien fonctionné, et de formuler des suggestions concernant la préparation de la réunion d'Hyderabad.

3. Le processus de préparation de la réunion d'Hyderabad a démarré par une réunion organisée le 26 février 2008 afin de faire le point. Un document de synthèse<sup>1</sup> avait été établi en vue de cette dernière. Il portait sur les points positifs et perfectibles de la deuxième réunion du FGI.

4. La préparation de la troisième réunion du FGI s'est déroulée de façon ouverte, plurielle et transparente. Trois consultations publiques ouvertes à toutes les parties prenantes ont eu lieu à Genève les 26 février, 13 mai et 16 septembre. Elles ont permis d'élaborer un projet de programme et de calendrier pour la troisième réunion du FGI. Elles ont donné la possibilité à toutes les parties prenantes, y compris les experts qui possédaient des compétences et une expérience attestées, d'intervenir sur un pied d'égalité.

5. Comme au cours de la première et de la deuxième années, les participants se sont accordés à reconnaître que les travaux du FGI devaient privilégier le développement général. Le renforcement des capacités était le thème le plus souvent abordé lors des consultations publiques et était également mentionné dans plusieurs communications. Un autre thème fréquemment cité était celui des droits et d'Internet. Ces thèmes ont été évoqués non seulement parce qu'ils étaient de plus en plus considérés comme prioritaires en vue de permettre une participation véritable, mais aussi parce qu'ils constituaient en soi des questions de politique générale. Dans le contexte du renforcement des capacités, il a été fait observer que l'accès à l'éducation et au savoir figurait parmi les droits de l'homme reconnus. La nécessité de favoriser l'aptitude de toutes les parties intéressées de tous les pays à participer à la

---

<sup>1</sup> Disponible sur le site Web du FGI.

gouvernance d'Internet a également été mise en avant. Il a été suggéré de prendre des mesures concrètes en vue d'étudier la diffusion en ligne de documents éducatifs sur la gouvernance d'Internet. S'agissant des droits, on s'intéressait avant tout à la vie privée et au droit au savoir.

6. L'invitation à participer à la troisième réunion du FGI, prévue à Hyderabad, a été lancée par M. Sha Zukang, Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies, le 24 juillet 2008. Y figurait l'ordre du jour de la réunion, qui serait consacrée à trois thèmes principaux – regroupant chacun deux thèmes subsidiaires – et comprendrait une séance sur les nouvelles questions. L'ordre du jour est le suivant:

- Atteindre un nouveau milliard d'utilisateurs:
  - Accès;
  - Multilinguisme.
- Promouvoir la cybersécurité et la confiance:
  - Aspects de la cybersécurité et de la cybercriminalité;
  - Préserver la sécurité, la préservation de la vie privée et l'ouverture.
- Gérer les ressources Internet critiques:
  - Passage d'IPv4 à IPv6;
  - Dispositifs mondiaux, régionaux et nationaux.
- Nouvelles questions: L'Internet de demain – Innovation et évolution d'Internet.
- Bilan et perspectives.

7. Le 22 août 2008, le mandat du Groupe consultatif a été prorogé. M. Nitin Desai, Conseiller spécial du Secrétaire général pour la gouvernance d'Internet, a été confirmé comme Président du Groupe consultatif. Les 50 membres du Groupe consultatif multipartite siègent à titre personnel. Ils ont été choisis par les gouvernements, le secteur privé et la société civile (y compris les universitaires et les spécialistes) de toutes les régions du monde.

## **II. RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU FGI**

### **A. Observations générales**

8. Le rôle et le fonctionnement du FGI ont été abordés dans plusieurs communications et par de nombreux participants. Différentes opinions ont été exprimées au sujet de la façon dont le FGI devait s'acquitter de sa mission, mais la plupart des communications et des déclarations ont souligné le caractère original, voire

expérimental, du FGI en tant qu'instance multipartite de dialogue et de coopération. Un participant<sup>2</sup> a fait l'éloge de la démarche novatrice du FGI, qui reposait sur des discussions entre égaux et permettait ainsi des «échanges dynamiques et une collaboration».

9. De nombreux participants étaient favorables au principe de la multiplicité des parties prenantes. De nombreuses communications et interventions<sup>3</sup> ont souligné l'importance d'une participation multipartite aux travaux du FGI et de la poursuite de la participation des parties prenantes sur un pied d'égalité. Il a été estimé que la multiplicité des parties prenantes était le principe fondamental des activités du FGI<sup>4</sup>.

10. Plusieurs observations ont été formulées<sup>5</sup> sur les raisons de la réussite des travaux du FGI depuis sa création, qui s'expliquait par le fait que le FGI n'essayait pas de prendre des décisions, mais permettait à toutes les parties de débattre de manière ouverte.

11. L'examen préconisé dans l'Agenda de Tunis, visant à déterminer «... en consultant formellement les participants au Forum, s'il est souhaitable que le Forum poursuive ses activités au-delà des cinq ans qui suivront sa création...», a été évoqué<sup>6</sup>.

12. Il a été fait observer qu'il importerait de faire participer les parties intéressées qui ne sont pas encore étroitement associées aux travaux du FGI, en particulier dans les pays en développement.

13. Si beaucoup se félicitaient de la proposition de soumettre le FGI à une évaluation extérieure, d'autres recommandaient la prudence. Si une telle évaluation était nécessaire, elle devrait être réalisée de manière ouverte et transparente en faisant appel à des experts compétents en matière de politique publique mondiale et d'institutions.

14. Il a été recommandé d'entamer le processus dès que possible, de préférence pendant la réunion d'Hyderabad. Il a été aussi proposé que l'atelier tenu en 2007 et celui qui doit se dérouler en 2008 sur les «rôle et mandat» du FGI contribuent à ce processus.

15. Plusieurs observations de fond ont été formulées sur le mandat du FGI, son rôle et sa structure. Il a été souligné qu'il était important que le FGI continue d'examiner toutes les questions relatives à la gouvernance d'Internet, même si celles-ci étaient plus ou moins controversées.

---

<sup>2</sup> ISOC.

<sup>3</sup> Par exemple, ICC/BASIS, Nippon Keidanren, GIIC.

<sup>4</sup> États-Unis d'Amérique, ITAA, WITSA.

<sup>5</sup> Par exemple, ITAA, Nippon Keidanren.

<sup>6</sup> Par exemple, IGC.

16. L'importance des processus régionaux et nationaux du FGI qui se sont développés a été soulignée.

17. D'aucuns ont demandé que le FGI examine de manière approfondie les questions de fond. Parallèlement, il a été préconisé que le FGI mène, entre ses sessions, des travaux de fond qui viendraient s'ajouter aux activités actuelles de planification de sa réunion annuelle.

18. Une contribution<sup>7</sup> contenait une évaluation détaillée des succès et des échecs du FGI. Selon l'auteur, le FGI a réussi dans la mesure où il a comblé un vide dans la gouvernance d'Internet en palliant l'absence d'une instance multipartite qui examine les questions de politique publique relatives à Internet. Dans le même temps, le FGI a échoué dans la mesure où les questions essentielles sont encore, le plus souvent, abordées au cas par cas. Ce contributeur a aussi formulé des recommandations en vue de réformer les processus et la structure du FGI.

19. L'espoir que la société civile africaine joue un rôle notable dans l'organisation de la réunion du FGI qui doit se tenir en Égypte en 2009 a été exprimé<sup>8</sup>. Parmi les autres recommandations formulées dans la même communication figuraient la création d'un site Web multilingue qui soutienne un FGI multilingue, la constitution de groupes de travail thématiques ainsi que la réalisation de publications exposant les résultats et l'expérience du FGI.

20. Au cours de l'année, il a été préconisé, dans plusieurs interventions, d'accroître la transparence du processus de planification et de préparation de la réunion du FGI eu égard aux réunions du Groupe consultatif multipartite (MAG). De nombreux participants étaient favorables à ce que des ressources suffisantes soient allouées pour accroître la participation en ligne et à distance, notamment dans les débats et délibérations.

21. La nécessité de sources de financement stables a été évoquée à de nombreuses reprises au cours de l'année et dans plusieurs contributions<sup>9</sup>. Les ressources évoquées ne devaient pas seulement permettre au secrétariat de fonctionner de manière adaptée et rationnelle, mais aussi garantir une participation équitable des différents groupes géographiques et sociaux au FGI.

## **B. La réunion annuelle**

22. Dans une contribution<sup>10</sup>, il a été préconisé que, conformément au paragraphe 72 g) de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, le Forum publie des recommandations concrètes sur les principaux thèmes examinés lors de la réunion annuelle.

---

<sup>7</sup> Jeremy Malcolm.

<sup>8</sup> Société civile africaine pour la société de l'information (ACSIS).

<sup>9</sup> Par exemple, IGC.

<sup>10</sup> Fédération de Russie.

### **C. Le Groupe consultatif multipartite**

23. Il a été fait observer<sup>11</sup> que pour que le FGI s'acquitte pleinement de sa tâche, il était essentiel de veiller à ce que toutes les parties prenantes d'Internet continuent de participer à ce processus et à sa planification. Il a aussi été jugé important de conserver un groupe consultatif multipartite (MAG) efficace qui joue le rôle de comité de programmation et apporte des contributions en ce qui concerne les débats, les thèmes et les participants.

24. Il a été fait observer dans une contribution<sup>12</sup> que le MAG devrait participer aux groupes de travail dont la constitution était proposée dans plusieurs contributions.

### **III. POINTS DE FOND DE L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION D'HYDERABAD**

#### **A. Observations générales**

25. Dans une contribution<sup>13</sup> était réaffirmé un appui sans réserve à la conclusion du Sommet mondial sur la société de l'information de Tunis selon laquelle le Forum «constituerait un mécanisme neutre, ne faisant pas double emploi et non contraignant».

26. Il a été fait observer<sup>14</sup> que le FGI devrait continuer d'être ouvert à la participation d'un large éventail de parties prenantes, notamment les gouvernements, les entreprises, la société civile, les scientifiques et les organismes intergouvernementaux.

27. Plusieurs observations reçues au cours de l'année indiquaient dans quelle mesure les mécanismes de gouvernance d'Internet ne pouvaient être compris que dans un ensemble plus large de questions et dans le cadre des politiques nationales et internationales.

28. Dans une contribution<sup>15</sup>, il était écrit que «le thème général du FGI sur "Internet pour tous", ainsi que les thèmes subsidiaires "atteindre un nouveau milliard d'utilisateurs", "promouvoir la cybersécurité et la confiance" et "préserver la sécurité, la confidentialité et l'ouverture", reposaient sur la conviction fondamentale qu'Internet pouvait améliorer notre qualité de vie. Internet contribuait à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement de l'Organisation des Nations Unies et jouait un rôle dans les "perspectives de développement économique et social et la promotion des valeurs de préservation de la société humaine et de la civilisation ainsi que dans le respect de la liberté individuelle, de la liberté politique et de la primauté du droit sur lesquelles repose toute démocratie authentique".».

---

<sup>11</sup> États-Unis d'Amérique.

<sup>12</sup> IGC.

<sup>13</sup> États-Unis d'Amérique.

<sup>14</sup> États-Unis d'Amérique.

<sup>15</sup> Conseil de l'Europe (CoE).

29. Plusieurs contributions<sup>16</sup> exprimaient l'idée selon laquelle la gouvernance d'Internet devait respecter à tous égards les droits de l'homme, en particulier la liberté d'expression.

30. Si on se félicitait du choix d'«Internet pour tous» comme thème général dans une contribution<sup>17</sup>, on y était aussi préoccupé par le fait que ce thème était évoqué de manière simpliste et était utilisé pour démontrer que le marché joue un rôle adéquat pour assurer l'égalité des chances devant Internet. Le lien entre le thème d'«Internet pour tous» et le thème de l'«éducation pour tous» de l'UNESCO, qui était «l'expression du droit à l'éducation énoncée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme», y était abordé. Cette contribution mettait l'accent sur l'importance d'inscrire la gouvernance d'Internet dans le cadre des droits. Elle examinait plusieurs principes, notamment la définition d'un droit – par exemple la liberté d'expression – englobant la logique commerciale et les exigences du droit à Internet pour tous.

31. Il a été mis en garde contre la tenue de sessions plénières sur les mêmes sujets année après année, et un contributeur a proposé que ces sessions soient réservées à l'examen de thèmes intersectoriels et de questions nouvelles<sup>18</sup>.

32. Une contribution «Imagining the Internet – Rio Internet Policy survey» contenait un recueil de données sur le point de vue des participants à la réunion du FGI tenue en 2007.

## **B. Atteindre un nouveau milliard d'utilisateurs**

33. Plusieurs contributeurs<sup>19</sup> ont demandé que le développement durable figure parmi les principaux thèmes examinés à Hyderabad. Ils estimaient que le développement durable jouait un rôle essentiel dans de nombreux thèmes fondamentaux du FGI, par exemple celui de l'accès. En tant que préoccupation mondiale, le développement durable était considéré comme un sujet que le FGI méritait d'examiner.

34. La pertinence du développement durable pour le thème de l'accès était soulignée<sup>20</sup>. Il a été fait observer que les décisions adoptées par les responsables de l'élaboration des politiques sur la manière de développer l'infrastructure pour atteindre un nouveau milliard d'utilisateurs ont des incidences à long terme sur l'environnement et que les incidences sur le climat influent sur la durabilité de l'infrastructure elle-même.

35. Une contribution<sup>21</sup> a abordé en particulier le thème des «TIC vertes» et a mis en parallèle la nécessité de tenir compte de l'impact environnemental du secteur des TIC

---

<sup>16</sup> Association for Progressive Communications (APC), Civil Society Internet Governance Caucus (IGC), CoE.

<sup>17</sup> IT for Change.

<sup>18</sup> Association for Progressive Communications (APC).

<sup>19</sup> Institut international du développement durable (IISD), APC, GIIC.

<sup>20</sup> APC.

<sup>21</sup> GIIC.

et la manière dont ce même secteur pouvait contribuer à atténuer l'impact environnemental des autres secteurs – par exemple en surveillant et mesurant les changements climatiques et en y faisant face – et à susciter des changements sur les plans comportemental et économique en vue de réduire la demande de carbone dans l'industrie. Elle a évoqué la Déclaration de Tokyo, où figuraient notamment les recommandations suivantes:

- Réduire l'impact environnemental des TIC en réduisant la consommation d'électricité des TIC et en luttant contre les courriels publicitaires non désirés, qui peuvent absorber jusqu'à 25 % de la capacité d'un serveur;
- Réduire l'impact environnemental en utilisant les TIC pour évaluer et surveiller le respect des normes et promouvoir de nouvelles pratiques commerciales;
- Atteindre l'objectif d'une atténuation des effets des changements climatiques en permettant l'échange d'informations et l'élaboration d'un plan d'action pour le changement, tout en mettant au point des méthodes fondées sur les marchés pour réduire les gaz à effet de serre et en facilitant l'adoption de mesures immédiates.

36. Une contribution<sup>22</sup> a souligné le rôle important que joue l'éducation dans les pays en développement en facilitant l'accès et en apprenant aux utilisateurs à bien se servir d'Internet. Les pays développés devraient davantage contribuer à la mise en valeur des ressources humaines en fournissant des matériels pédagogiques et un savoir-faire technique.

37. La nécessité de mettre l'accent sur les questions de gouvernance dans le monde en développement, surtout en Afrique, a été soulignée<sup>23</sup>.

38. Un contributeur<sup>24</sup> a évoqué le rôle important que les pays développés devaient jouer en favorisant un meilleur accès à Internet dans les pays en développement et a mentionné en particulier l'instauration d'un cadre dans lequel les investissements internationaux du secteur privé pouvaient aider à mettre en place l'infrastructure d'un pays en développement.

39. Il a été proposé<sup>25</sup> de créer des services de financement d'amorçage, de formation et de pépinière d'entreprises afin de stimuler le développement du contenu local de la production et les services en ligne destinés au marché local. Cet objectif pourrait être atteint par des initiatives publiques ou privées.

---

<sup>22</sup> Global Information Infrastructure Commission (GIIC), Nippon Keidanren.

<sup>23</sup> Société civile africaine pour la société de l'information (ACSIS).

<sup>24</sup> Nippon Keidanren.

<sup>25</sup> Chambre de commerce internationale/Business Action to Support the Information Society (CCI/BASIS).

40. L'accès a été considéré comme « essentiel pour donner à davantage d'entreprises et de personnes les moyens de tirer parti des ressources considérables que représente Internet »<sup>26</sup>. Le même contributeur a ensuite soutenu l'instauration d'un cadre réglementaire propice au niveau national qui favorise le développement, la croissance et la mise en place de points d'échange Internet (IXP).

41. Le rôle important des politiques nationales dans la promotion et la protection de l'investissement a été souligné<sup>27</sup>. L'idée était que « des conditions appropriées » permettraient au secteur privé de « prendre les risques nécessaires pour investir dans l'infrastructure et les TIC, dans un environnement concurrentiel ». Des politiques appropriées favorisaient ainsi l'essor d'Internet.

42. De nombreuses contributions<sup>28</sup>, présentées par écrit et exposées oralement, évoquaient l'importance d'un développement multilingue, aussi bien dans les noms de domaine internationalisés (IDN) que dans les logiciels en vue de toucher des cultures diverses. Une contribution<sup>29</sup> a ensuite abordé la question de la création de modèles commerciaux qui « permettent à ces pays d'assurer un développement économique auto-entretenu qui tire parti de leur langue et de leur culture ».

43. Il a été souligné<sup>30</sup> que l'accès à Internet était important en soi pour les personnes handicapées et d'autres groupes défavorisés, tels que les minorités et les personnes âgées, en fournissant des services qui améliorent leur vie et les aident à s'épanouir davantage. Parmi les exemples cités figuraient le vote électronique sécurisé, l'apprentissage à distance, le rôle d'Internet en tant que moyen d'accroître le dialogue – afin d'encourager la tolérance, la coopération mutuelle et la cohésion sociale. Une considération importante était notamment de faire reposer sur des principes universels la conception d'applications futures qui seraient utilisables par les personnes handicapées ou d'autres groupes défavorisés.

### **C. Promouvoir la cybersécurité et la confiance**

44. Selon un point de vue, la sécurité de l'information était menacée notamment par la cybercriminalité, par l'utilisation d'Internet à des fins terroristes, y compris le cyberterrorisme, et par l'utilisation des TIC à des fins incompatibles avec la stabilité et la sécurité internationales<sup>31</sup>. Il a été affirmé que l'élaboration de définitions communes en matière de sécurité de l'information et l'harmonisation des législations nationales

---

<sup>26</sup> World Information Technology and Services Alliance (WITSA).

<sup>27</sup> ETNO.

<sup>28</sup> Par exemple, GIIC, Nippon Keidanren, WITSA, Association européenne des exploitants de réseau de télécommunications (ETNO).

<sup>29</sup> Nippon Keidanren.

<sup>30</sup> CoE.

<sup>31</sup> Fédération de Russie.

simplifieraient considérablement l'élaboration d'accords internationaux dans le domaine considéré et contribueraient à un développement du cadre légal international y relatif.

45. Quelques contributions<sup>32</sup> ont fait observer que si Internet était sûr et fiable, il serait davantage utilisé et la confiance des utilisateurs s'en trouverait accrue partout dans le monde.

46. La vigilance des utilisateurs<sup>33</sup> était considérée comme l'un des éléments essentiels de la sécurisation d'Internet. Des contributions<sup>34</sup> ont ensuite évoqué le fait que les actions nationales et régionales ne pouvaient répondre à toutes les menaces compte tenu du caractère transfrontalier d'Internet et que les solutions passaient souvent par une coopération mondiale entre le secteur public et le secteur privé. Plusieurs contributions ont souligné l'importance des équipes d'intervention en cas d'incident et d'atteinte à la sécurité (CSIRT), qui s'inscrivent dans un cadre répondant de manière efficace aux menaces actuelles et futures. La sensibilisation était considérée comme un autre volet important de la sécurité dans les pays en développement et il a été préconisé que les pays développés envisagent d'apporter une aide dans ce domaine.

47. Plusieurs contributions ont évoqué l'importance d'un accès libre à Internet, de la liberté d'expression et de l'accès au savoir. Une contribution<sup>35</sup> a souligné la nécessité de trouver un équilibre entre la réglementation publique et l'autoréglementation privée afin de lutter contre les informations pernicieuses sur Internet tout en promouvant la liberté d'expression. Cette contribution a aussi souligné la nécessité de trouver un nouvel équilibre entre la protection des droits d'auteur et «l'utilisation pratique» du contenu afin de favoriser l'innovation et la créativité.

48. Le thème du FGI – «Internet pour tous» – a été jugé comme une aspiration légitime<sup>36</sup> en rapport avec les perspectives de développement et une citoyenneté démocratique qui devrait aller de pair avec l'exercice d'un maximum de droits et la prestation d'un maximum de services soumis à un minimum de restrictions et au niveau de sécurité que les utilisateurs étaient en droit d'attendre. Le respect de la liberté d'expression et d'information au-delà des frontières était considéré comme une exigence suprême.

49. Une contribution<sup>37</sup> a proposé que soient définis des critères internationaux communs pour la cybercriminalité – atteintes aux droits d'auteur et à la vie privée, envoi

---

<sup>32</sup> Global Information Infrastructure Commission (GIIC), CoE, WITSA.

<sup>33</sup> GIIC.

<sup>34</sup> GIIC, Nippon Keidanren.

<sup>35</sup> GIIC.

<sup>36</sup> World Information Technology and Services Alliance (WITSA).

<sup>37</sup> Nippon Keidanren.

de courriels publicitaires non désirés, pornographie infantine, etc. – tout en respectant les cultures et les coutumes des divers pays.

50. Une série d'observations<sup>38</sup> a porté sur le point de vue selon lequel la cybercriminalité posait des problèmes à toutes les parties prenantes et la cybersécurité était l'affaire de tous. Ce contributeur a noté que les orientations et les réglementations étaient importantes et efficaces, de même que les solutions techniques, les bonnes pratiques et les initiatives utiles.

51. Un modèle de principes et de directives adopté par les 47 États membres du Conseil de l'Europe a été communiqué en vue du débat multipartite du FGI sur l'ouverture, la sécurité et la vie privée dans le cadre des droits de l'homme<sup>39</sup>. Ce document comprenait des recommandations visant à:

- «Appliquer une politique pénale commune destinée à protéger la société de la cybercriminalité, à coopérer dans le cadre des enquêtes ou des procédures portant sur des infractions pénales liées aux systèmes et données informatiques, ou de la collecte d'éléments de preuve, sous forme électronique, d'une infraction pénale, et à résoudre les problèmes juridictionnels relatifs aux délits commis dans d'autres États parties à la Convention sur la cybercriminalité»;
- «Accroître la sécurité des réseaux et de l'information afin de leur permettre de résister aux actions qui compromettent leur stabilité ainsi que la disponibilité, l'authenticité, l'intégrité et la confidentialité des données conservées ou transmises ainsi que les services connexes assurés ou accessibles par le biais de ces réseaux et systèmes»;
- «Donner aux parties prenantes les moyens de protéger la sécurité des réseaux et de l'information»;
- «Adopter des lois et mettre en place des autorités d'application appropriées, s'il y a lieu, pour lutter contre les courriels publicitaires non désirés. Les États membres devraient aussi faciliter la mise au point de solutions techniques appropriées destinées à lutter contre les courriels publicitaires non désirés, à mieux éduquer et sensibiliser toutes les parties prenantes et à encourager les initiatives sectorielles, ainsi qu'à participer à la coopération internationale en matière de lutte contre les courriels publicitaires non désirés»;
- «Encourager la mise au point de règles communes tendant à ce que la coopération entre prestataires de services de société de l'information et les autorités responsables de l'application de la loi repose sur des dispositions juridiques claires et respecte la réglementation relative à la vie privée»;

---

<sup>38</sup> CCI/BASIS.

<sup>39</sup> CoE.

- «Protéger les données personnelles et la vie privée sur Internet et s'agissant des autres TIC»;
- «Combattre le piratage en matière de droits d'auteur et de droits voisins»;
- «Collaborer avec les entreprises et les représentants des consommateurs afin de veiller à ce que les parties à des transactions électroniques jouissent d'une protection transparente et efficace qui ne soit pas inférieure au niveau de protection dont jouissent les consommateurs dans d'autres formes de commerce»;
- «Promouvoir une utilisation plus sûre d'Internet et des TIC, en particulier pour les enfants»;
- «Favoriser la participation active du public à l'utilisation et au contenu d'Internet et d'autres TIC»;
- «Promouvoir la liberté de communication et de création sur Internet, au-delà des frontières»;
- «Promouvoir les possibilités d'accès à l'information relevant du domaine public via Internet, y compris les documents de l'administration publique, permettant ainsi à toutes les personnes de participer à l'action publique; les informations personnelles conservées par les entités publiques; les données scientifiques et historiques; les informations sur l'état de la technologie, permettant ainsi au public de réfléchir à la manière dont la société de l'information pourrait se prémunir contre la guerre de l'information et d'autres menaces aux droits de l'homme; les œuvres de création qui font partie d'une culture de base partagée, permettant ainsi aux personnes de participer activement à leur communauté et à leur histoire culturelle».

52. Ce modèle contenait aussi des recommandations particulières sur les questions ci-après:

- Lignes directrices relatives aux droits de l'homme destinées à aider les fournisseurs de services Internet;
- Lignes directrices relatives aux droits de l'homme visant à aider les fournisseurs de jeux en ligne;
- Protéger la dignité, la sécurité et la vie privée des enfants sur Internet;
- Lutter contre la cybercriminalité;
- Contrecarrer l'utilisation d'Internet à des fins terroristes;
- Protéger les consommateurs de médicaments et appareils médicaux contrefaits.

53. Selon certains, les droits risquaient d'être relégués au second plan des travaux du FGI et ne devraient pas être subordonnés au thème de la sécurité<sup>40</sup>.

#### **D. Gérer les ressources Internet critiques**

54. Une contribution<sup>41</sup> a souligné l'importance de la gestion du système de noms de domaine, des adresses de protocole et des serveurs racines Internet et de l'internationalisation de l'utilisation d'Internet. Elle a ensuite mis l'accent sur la nécessité de trouver une solution permettant à la gouvernance d'Internet d'être conforme aux principes du SMSI qui stipulent que l'organisation de l'utilisation d'Internet au niveau international devrait être multilatérale, transparente et démocratique, avec la pleine participation des États, du secteur privé, de la société civile et des organisations internationales. Elle a indiqué que la gouvernance d'Internet devrait assurer une répartition équitable des ressources, faciliter l'accès de tous et garantir le fonctionnement stable et sécurisé d'Internet, dans le respect du multilinguisme. Il y était affirmé que, conformément aux principes du SMSI, aucun gouvernement de quelque pays que ce soit ne devrait jouer un rôle prédominant dans la gestion internationale d'Internet.

55. Plusieurs contributions ont mis en garde contre l'instauration brutale d'un système intergouvernemental de gouvernance. Une contribution<sup>42</sup> a fait observer qu'Internet avait évolué de manière sûre et souple et fonctionnait bien dans la structure de gouvernance actuelle. Il y a été noté que si on ne pouvait que se féliciter du dialogue ouvert au sein du FGI sur la gouvernance des ressources Internet critiques, en particulier sur les sujets de la neutralité et de la transparence, l'Agenda de Tunis ne précisait pas moins que le FGI n'avait aucune fonction de supervision.

56. Il a été affirmé, dans une autre contribution<sup>43</sup>, qu'un organe intergouvernemental dirigé par des gouvernements ne permettrait pas de prendre les décisions rapides qui s'imposaient concernant Internet.

57. D'aucuns<sup>44</sup> soutenaient le cadre peu réglementé qui permettait à Internet de se développer. Une contribution a indiqué qu'Internet avait été capable de prospérer dans une grande variété d'environnements commerciaux et concurrentiels, et estimait qu'Internet devrait rester à l'écart de toute réglementation centralisée et pesante. Ce contributeur appuyait les «initiatives du secteur privé visant à mettre au point et à proposer des solutions fondées sur le marché aux problèmes rencontrés par Internet et ses utilisateurs».

---

<sup>40</sup> Dynamic Coalition on the Internet Bill of Rights, APC, IGC.

<sup>41</sup> Fédération de Russie.

<sup>42</sup> GIIC.

<sup>43</sup> Nippon Keidanren.

<sup>44</sup> World Information Technology and Services Alliance (WITSA).

58. Il a été recommandé de recourir à des piles de protocoles IPv4/IPv6 et de mettre davantage l'accent sur le fait que les pays développés devaient prendre l'initiative de la promotion de l'utilisation des adresses IPv6 compte tenu de l'insuffisance des adresses IPv4<sup>45</sup>.

59. Une contribution<sup>46</sup> a exposé d'autres questions qui devraient être débattues dans le cadre du thème des ressources Internet critiques, à savoir:

- Les identificateurs d'objets numériques (DOI);
- Le numérotage électronique (ENUM);
- Le spectre radioélectrique, le réseau de base et les fournisseurs d'accès à Internet;
- Les activités de gestion régionale telles que les registres Internet régionaux (RIR).

60. Tout en reconnaissant l'importance du protocole IPv6, un contributeur<sup>47</sup> a indiqué que celui-ci ne serait adopté que lorsque le secteur jugerait que les moteurs nécessaires sont en place.

## **E. Nouvelles questions: L'Internet de demain – Innovation et évolution d'Internet**

61. La convergence numérique des supports, services et réseaux d'information et des modèles commerciaux était le thème d'une contribution<sup>48</sup> où étaient soulignés les avantages du rapprochement des réseaux au cours des dix dernières années. L'accès accru aux marchés et la hausse de la compétitivité étaient considérés comme des éléments importants de l'accroissement de l'efficacité et de l'essor des ventes et des services. Dans cette contribution, les gouvernements étaient instamment invités à agir en partenariat avec des entreprises pour mettre en place des cadres directifs qui permettent de lever les obstacles à la convergence des modèles commerciaux. Il a été souligné que toute réglementation publique ne devrait être adoptée qu'après avoir consulté les parties prenantes afin d'en garantir le caractère proportionnel. Le recours au droit de la concurrence comme moyen prédominant de prévenir l'abus de pouvoir sur le marché a aussi été encouragé. Étant donné qu'Internet traverse les frontières, cette contribution a souligné la nécessité particulière d'éviter toute approche divergente entre pays ou régions, qui pourrait créer des obstacles à la convergence, entraîner la

---

<sup>45</sup> Nippon Keidanren.

<sup>46</sup> CCI/BASIS.

<sup>47</sup> ETNO.

<sup>48</sup> CCI/BASIS.

délocalisation des investissements vers des territoires à la réglementation plus favorable ou, pire encore, déboucher sur la fragmentation d'Internet.

62. Un avis exprimé<sup>49</sup> était que les sociétés de premier plan pourraient apporter une contribution importante en sensibilisant toutes les parties prenantes aux réalités auxquelles les entreprises font face lorsqu'elles envisagent «de consacrer des ressources financières, humaines et technologiques au développement et à la mise en place de capacités en matière de TIC».

63. Il a été recommandé<sup>50</sup> de choisir comme thème fondamental de la quatrième réunion du FGI: «les droits et Internet». Ce thème pourrait ressortir des ateliers organisés à Hyderabad. Son objectif serait de préciser – en vue d'aboutir à un consensus – les modalités de définition des droits relatifs à Internet et leurs rapports avec les définitions préexistantes des droits de l'homme et lesquels avaient besoin d'être internationalement reconnus et renforcés. Ce contributeur était d'avis que plusieurs domaines pourraient gagner à être examinés:

- Le rôle du droit au développement en vue de résorber la fracture numérique et ce que ce droit implique dans la perspective de corriger les inégalités économiques, politiques et sociales croissantes;
- Les droits relatifs à la vie privée et l'aptitude des entreprises et des gouvernements à accroître progressivement la collecte d'informations numériques dans les foyers et sur les téléphones mobiles personnels;
- Les droits des consommateurs relatifs à la propriété des produits et services que les consommateurs achètent;
- Les questions relatives aux principes d'intérêt public sur lesquels reposent la propriété intellectuelle et le droit au savoir;
- La liberté d'information et les menaces récentes à ce droit.

64. Une contribution<sup>51</sup> a abordé des problèmes liés à l'environnement dans le cadre des nouvelles questions et a recommandé que le thème suivant: «Internet et les problèmes environnementaux»<sup>52</sup>, soit examiné à la prochaine réunion du FGI. Elle a aussi évoqué la diffusion d'un modèle de gouvernance électronique au sein des activités des entreprises, des pouvoirs publics et des administrations régionales comme moyen de préserver les ressources. Plusieurs contributions<sup>53</sup> ont mentionné le

---

<sup>49</sup> GIIC.

<sup>50</sup> Civil Society Internet Governance Caucus (IGC), It for Change.

<sup>51</sup> Nippon Keidanren.

<sup>52</sup> Nippon Keidanren.

<sup>53</sup> Par exemple WITSA.

développement durable comme une question nouvelle tandis que d'autres l'ont abordé dans la perspective d'atteindre un nouveau milliard d'utilisateurs.

65. Il a été suggéré<sup>54</sup> de se pencher sur plusieurs thèmes au titre des questions nouvelles relatives à l'innovation et à l'évolution d'Internet. On pourrait notamment examiner le risque que la réglementation entrave l'innovation et la concurrence qui sont les moteurs de l'évolution d'Internet.

66. Dans la même communication, il a été proposé d'examiner l'innovation en matière d'interopérabilité et la manière dont la protection de la propriété intellectuelle était nécessaire pour encourager les détenteurs de droits de propriété intellectuelle à apporter des technologies de pointe à l'appui de la normalisation. Il a aussi été souligné que l'innovation en matière de collaboration et d'outils sectoriels volontaires était nécessaire pour permettre l'interopérabilité dans un environnement de plus en plus divers et complexe.

67. Cette contribution suggérait aussi d'aborder les questions suivantes:

- Le rôle de l'innovation et sa contribution à Internet et à ses applications;
- L'instauration d'un cadre propice à l'innovation;
- L'innovation et la résorption de la fracture numérique;
- L'innovation et les PME;
- Les consommateurs et leur impact sur la demande d'innovation.

68. D'autres questions ont été soulevées dans une contribution<sup>55</sup>, à savoir:

- «L'importance de garantir et d'exploiter l'innovation et la créativité, notamment dans les domaines autres que traditionnels»;
- «L'impact des mutations d'Internet qui découleront du rôle considérablement accru des utilisateurs de téléphones mobiles»;
- «Les possibilités et les problèmes liés aux applications de réseau social et les nouvelles applications novatrices».

#### **IV. PERSPECTIVES**

69. Certaines contributions<sup>56</sup> ont recommandé la constitution de groupes de travail chargés d'aider à traiter de manière aussi efficace que possible avant, pendant et après

---

<sup>54</sup> CCI/BASIS.

<sup>55</sup> WITSA.

<sup>56</sup> Association for Progressive Communications (APC), IGC.

la réunion annuelle du FGI, l'essentiel des thèmes, questions intersectorielles et sujets du FGI. Il a été préconisé que les groupes de travail:

- Synthétisent les résultats pertinents des ateliers, des instances de meilleures pratiques et des sessions plénières, et proposent aux diverses parties prenantes des moyens de traduire ce dialogue en actes;
- Aident à définir des éléments tels que le programme de développement de la gouvernance d'Internet;
- Contribuent à traiter les questions intersectorielles.

70. Plusieurs observations<sup>57</sup> recommandant l'organisation de manifestations régionales et nationales relevant du FGI et saluant les efforts déployés à cette fin ont été formulées.

71. Dans une contribution<sup>58</sup>, il a été préconisé que le FGI continue de faciliter le dialogue et ne participe pas à la négociation de documents et de résultats formels. Ce contributeur souscrivait à la priorité du FGI axée sur les relations avec les pays en développement et aux appels lancés pour que les participants continuent de collaborer afin:

- «De faire en sorte qu'Internet reste ouvert et accessible à l'ensemble de la société»;
- «De garantir un accès fiable et sûr aux réseaux et services d'information et de communication»;
- «De reconnaître le caractère multipartite de la gouvernance d'Internet ainsi que de renforcer et d'élargir la participation et la direction des entreprises du secteur dans les instances pertinentes»;
- «De promouvoir le passage du système actuel d'adresses (IPv4) à un système capable de soutenir l'essor d'Internet et de nouvelles applications dans un avenir prévisible (IPv6)»;
- «De s'assurer que la politique publique mondiale et les systèmes nationaux de direction permettent d'avoir recours aux produits et services utilisant les TIC dans toutes les sociétés».

72. De l'avis général, il serait nécessaire d'évaluer l'efficacité du fonctionnement du FGI ainsi que le rôle, la fonction et la composition du Groupe consultatif à l'occasion d'une session de suivi début 2009, dans le cadre d'un bilan général des réalisations de la réunion de Hyderabad.

---

<sup>57</sup> Par exemple APC, IGC.

<sup>58</sup> WITSA.

73. Dans une contribution<sup>59</sup>, il a été proposé de créer un système de communication des résultats. Les activités des coalitions dynamiques et des instances de meilleures pratiques devraient faire l'objet d'échanges avec un groupe plus large que celui des participants au FGI. Ce contributeur a ensuite suggéré que le FGI «devienne une réunion pionnière qui reflète l'ère d'Internet. En permettant à de multiples parties prenantes de participer librement, on entendrait le point de vue de divers participants. Le FGI pourrait ensuite résumer les débats et renforcer la diffusion de son message.».

---

<sup>59</sup> Nippon Keidanren.

## **Annexe I**

### **List of Submissions**

1. Russian Federation
2. United States of America
3. African Civil Society for the Information Society (ACIS)
4. Association for Progressive Communications (APC)
5. Council of Europe - Internet, a critical resource for all
6. GIIC's Perspective on Internet Governance and the IGF Hyderabad 2008
7. Civil Society Internet Governance Caucus (IGC): Rights and the Internet as the over-arching theme for IGF-4 in Egypt
8. Civil Society Internet Governance Caucus (IGC): Review and mandate of the IGF
9. International Chamber of Commerce / Business Action to Support the Information Society (ICC/BASIS)
10. IT for Change: 'Internet for All' Implies a Rights-based Approach to Internet Governance
11. Imagining the Internet IGF-Rio Internet Policy Survey
12. Nippon Keidanren (Japan Business Federation) 3rd IGF Position Paper
13. WITSA input to IGF 2008 in Hyderabad
14. Jeremy Malcolm: Appraising the Success of the Internet Governance Forum
15. Dynamic Coalition on the Internet Bill of Rights

## Annexe II

### Glossary of Internet Governance Terms

<b>AfriNIC</b>	Regional Registry for Internet Number Resources for Africa (Member of NRO)
<b>APC</b>	Association for Progressive Communication
<b>ASCII</b>	American Standard Code for Information Interchange; seven-bit encoding of the Roman alphabet
<b>ccTLD</b>	Country code top-level domain, such as .gr (Greece), .br (Brazil) or .in (India)
<b>CoE</b>	Council of Europe
<b>CSIRTs</b>	Computer Security Incident Response Teams
<b>DNS</b>	Domain name system: translates domain names into IP addresses
<b>DRM</b>	Digital Rights Management
<b>DOI</b>	Digital Object Identifier
<b>ETNO</b>	European Telecommunications Networks Operators Association
<b>F/OSS</b>	Free and Open Source Software
<b>GAC</b>	Governmental Advisory Committee (to ICANN)
<b>gTLD</b>	Generic top-level domain, such as .com, .int, .net, .org, .info
<b>IANA</b>	Internet Assigned Numbers Authority
<b>ICANN</b>	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers
<b>ICC</b>	International Chamber of Commerce
<b>ICC/BASIS</b>	ICC Business Action to Support the Information Society.
<b>ICT</b>	Information and communication technology
<b>ICT4D</b>	Information and communication technology for development
<b>IDN</b>	Internationalized domain names: Web addresses using a non-ASCII character set
<b>IETF</b>	Internet Engineering Task Force

<b>IGF</b>	Internet Governance Forum
<b>IGOs</b>	Intergovernmental organizations
<b>IP</b>	Internet Protocol
<b>IP Address</b>	Internet Protocol address: a unique identifier corresponding to each computer or device on an IP network. Currently there are two types of IP addresses in active use. IP version 4 (IPv4) and IP version 6 (IPv6). IPv4 (which uses 32 bit numbers) has been used since 1983 and is still the most commonly used version. Deployment of the IPv6 protocol began in 1999. IPv6 addresses are 128-bit numbers.
<b>IPRs</b>	Intellectual property rights
<b>IPv4</b>	Version 4 of the Internet Protocol
<b>IPv6</b>	Version 6 of the Internet Protocol
<b>IRA</b>	International Reference Alphabet
<b>ISOC</b>	Internet Society
<b>ISP</b>	Internet Service Provider
<b>ITAA</b>	Information Technology Association of America
<b>ITU</b>	International Telecommunication Union
<b>IXPs</b>	Internet exchange points
<b>LACNIC</b>	Latin American and Caribbean Internet Addresses Registry (Member of NRO)
<b>MAG</b>	Multistakeholder Advisory Group
<b>MDGs</b>	Millennium Development Goals
<b>MoU</b>	Memorandum of Understanding
<b>NAPs</b>	Network access points
<b>NGN</b>	Next generation network
<b>NRO</b>	Number Resource Organization, grouping all RIRs – see below
<b>OECD</b>	Organisation for Economic Co-operation and Development
<b>Registrar</b>	A body approved ('accredited') by a registry to sell/register domain names

on its behalf

<b>Registry</b>	A registry is a company or organization that maintains a centralized registry database for the TLDs or for IP address blocks (e.g. the RIRs — see below). Some registries operate without registrars at all and some operate with registrars but also allow direct registrations via the registry.
<b>RIRs</b>	Regional Internet registries. These not-for-profit organizations are responsible for distributing IP addresses on a regional level to Internet service providers and local registries.
<b>Root servers</b>	Servers that contain pointers to the authoritative name servers for all TLDs. In addition to the “original” 13 root servers carrying the IANA managed root zone file, there are now large number of Anycast servers that provide identical information and which have been deployed worldwide by some of the original 12 operators.
<b>Root zone file</b>	Master file containing pointers to name servers for all TLDs
<b>SMEs</b>	Small and medium-sized enterprises
<b>TLD</b>	Top-level domain (see also ccTLD and gTLD)
<b>UNESCO</b>	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
<b>WGIG</b>	Working Group on Internet Governance
<b>WHOIS</b>	WHOIS is a transaction oriented query/response protocol that is widely used to provide information services to Internet users. While originally used by most (but not all) TLD Registry operators to provide “white pages” services and information about registered domain names, current deployments cover a much broader range of information services, including RIR WHOIS look-ups for IP address allocation information.
<b>WSIS</b>	World Summit on the Information Society
<b>WITSA</b>	World Information Technology and Services Alliance
<b>WTO</b>	World Trade Organization

-----